

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Vendredi 17 mai 2024	
	<p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Florent GIRAUD, directeur de l'ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENM • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Alain BOISSIN, responsable technique, • Onilalao RAJAONARIVÉLO, secrétaire de direction 	<p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon
	La séance débute à 12 :35	
	Lieu : en PRESENTIEL – en salle Beethoven – ENM de Villeurbanne	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo		X	Madame Loire
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 8 membres représentés	6	3	2

Points divers :

- o Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 mars 2024
- o Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Jazz en Bièvre
 - Convention de partenariat entre l'ENM et Grame, Centre Nationale de Création Musicale
 - Convention d'occupation précaire des locaux de l'ENM par l'association Binioufous
 - Convention de Partenariat entre l'ENM et l'association Tatatoom (salle du Toïtoï)
 - Avenant à la convention de partenariat entre l'ENM et le Hot Club
 - Convention de partenariat entre l'ENM et Guillaume Mandon
 - Convention de partenariat entre l'ENM et la MLIS
 - Convention de partenariat entre l'ENM et la MJC du Vieux Lyon
 - Convention de prestation entre l'ENM et Les Brayauds (Centre départemental des Musiques et danses traditionnelles du Puy de Dôme)
 - Convention d'occupation précaire des locaux de l'ENM par l'association Chef menteur production
 - Convention de partenariat entre l'ENM et le CEFEDM
 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Théâtre de l'Iris

Projet de Délibération n°2414 : Indemnisation des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels territoriaux dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission
Mme Lavie : propose de retenir le principe de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans des conditions réglementaires et dans des conditions identiques à celles en vigueur au niveau de l'Etat, les mêmes pour les frais de repas du midi et soir, et d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au règlement de ces indemnités des missions aux budgets 2024.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2415 : Evolution des postes PEA à temps non complet n° 323 spécialité cor, 371 spécialité trombone et 374 spécialité tuba, vers des temps complets

M. Giraud : explique la mise en œuvre de l'organisation cible de l'ENM à savoir les évolutions de quotité horaire à partir du 1^{er} septembre 2024 concernant le poste 323 PEA Cor (de 75% vers un temps complet 100%), le poste 371 PEA Trombone (de 75% vers un temps complet 100%) et le poste 374 PEA Tuba (de 81,25% vers un temps complet 100%)

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2416 : Modification de la délibération n°2367 relative à l'indemnité de fonction itinérante

Mme Lavie : propose de modifier la délibération n°2367 du Comité Syndical du 6 décembre 2023 relative à l'indemnité de fonction itinérante en ajoutant l'agent.e d'accueil référent.e reprographie comme bénéficiaire à condition d'effectuer deux déplacements par semaine avec son véhicule, en transport en commun ou avec son vélo.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2417 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2024

Mme Lavie : propose d'effectuer des modifications afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 en raison de la dotation aux amortissements qui est plus élevée qu'initialement prévue.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2418 : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2023-2024

Mme Praeger : propose aux membres de voter la remise gracieuse de cotisations pour 2 élèves au titre de l'année scolaire 2023-2024 sur présentation de justificatifs et conformément aux situations prévues par la délibération n°2247 portant sur les règles de tarification des activités de l'ENM.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2419 : Avenant n°4 à la Convention de mise en œuvre de télétransmission des actes à la Préfecture du Rhône

Mme Lavie : propose aux membres d'autoriser le président à signer l'Avenant n°4 à la convention de mise en œuvre de télétransmission des actes à la Préfecture du Rhône du 27 novembre 200, ayant pour objet le changement de dispositif de télétransmission.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2420 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association ERIS

Mme Girousse : explique que ce partenariat a pour objectif la réalisation de la pratique chorale et instrumentale mené par un groupe d'élèves en PPES (Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur) à destination d'apprenants accueillis par l'association.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2421 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Jazz à Cours et à Jardins

Mme Girousse : explique que ce festival a souhaité accueillir deux ateliers d'élèves du département Jazz de l'ENM.

Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet de confronter les élèves au milieu professionnel.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2422 : Convention de partenariat entre l'ENM et le centre social et culturel des Charpennes Tonkin pour l'organisation des camps d'été 2024

Mme Girousse : Dans le cadre des actions menées au titre du Contrat Enfance Jeunesse, deux séjours d'été musique sont organisés par l'ENM et les centres sociaux de Saint-Jean, des Buers, de la Ferrandière, de Cusset, de Charpennes Tonkin et de Cyprian les Brosses pour favoriser l'expression créatrice de chaque jeune et permettre la découverte d'une pratique artistique collective.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Prochaine CE 26 juin 18h30 Médiathèque Fellini-Rota (CRD)

Prochain CS : 28 juin 2024 à 12h30 au Grenier à Musiques à l'ENM